

République Française
Département Sarthe (72)
Commune de Marçon

DECISION DU MAIRE N° 2024-D062
ECOLE MATERNELLE - Acquisition lit mezzanine

Mme Monique TROTIN, Maire de la Commune de Marçon,

Vu la délibération n° 2020/049 du 05/06/2020 relative aux délégations d'attribution du Conseil Municipal au Maire et notamment en matière de marchés publics

Vu le transfert de l'école maternelle du SIVOS de la Vallée-de-la-Dême, regroupant les communes de Marçon et de Beaumont-sur-Dême, à Marçon, 1 route du Port Gautier, à la rentrée de septembre 2024 ;

Vu la réintégration des classes de maternelles, dans l'ancien bâtiment de l'école maternelle ;

Vu le nombre d'enfants accueilli en maternelle,

Vu l'aménagement actuel du dortoir, qui ne permet pas l'installation de 18 couchettes

Considérant qu'il est nécessaire d'améliorer l'aménagement des couchettes dans le dortoir, afin d'y accueillir les enfants de façon convenable,

DECIDE

Article n° 1 : La société WESCO, dont le siège social est situé Route de Cholet - Cerizay - est retenu pour la fourniture de 4 lits mezzanine,

Article n° 2 : Le montant total de l'achat de ces lits s'élève à 1 449.70€ hors taxes, soit 1 757.02€ toutes taxes comprises.

Article n° 3 : Mention de cette décision sera faite au prochain conseil municipal

Fait à Marçon, le 25/10/2024
Le Maire,
Monique TROTIN

